



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON
RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la Municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments précis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008

a) REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTATS

Recettes totales :	1 739 739 \$
Dépenses totales :	1 409 858 \$
Affectations :	(408 928) \$
Déficit net :	(79 047) \$

b) SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé qui était de 335 142 \$ au 31 décembre 2007 s'élève à 156 095 \$ au 31 décembre 2008.

c) BILAN FOND ADMINISTRATION

Actif	5 130 465 \$
Passif	1 045 026 \$
Avoir des contribuables	156 095 \$
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	3 872 398 \$

d) IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la Municipalité, soit l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 4 141 401 \$ au 31 décembre 2008.

e) RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À leur avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT
LES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

En date du 6 novembre 2009, les revenus sont de l'ordre de 1 776 877,61 \$ et les dépenses à jour s'élèvent à 1 094 244,05 \$. Nous devons prendre en considération que les dépenses relativement à la réfection du 3^e Rang Est ne sont pas incluses dans ce montant, n'étant pas déboursées.

En affectant la subvention de la taxe d'accise sur l'essence, l'année 2009, a permis de procéder à la réfection d'une partie du 3^e Rang Est.

Du côté communautaire, la rénovation de l'immeuble sise au 112, rue Principale permettra au comité des Loisirs de Ste-Cécile d'occuper les lieux d'ici peu.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2010

Le projet de réfection de la route 137 à l'intersection de la rue Principale et la réfection de la rue Principale est toujours au calendrier de réalisation du Ministère des Transports pour 2010.

Si tel est le cas, la municipalité devra réserver une somme de près de 300 000 \$ pour la liaison à notre réseau routier qui est sous notre responsabilité. Le protocole d'entente reste à être déterminé avec précision.

L'intention du Conseil est toujours de profiter de cette occasion pour construire un nouveau trottoir à partir de l'école en allant rejoindre la route 137.

En 2010, le Conseil continuera à améliorer le service aux citoyens. La volonté du Conseil est d'être plus rapide en intervention et en réponse à vos demandes.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

	Rémuné- ration	Allo- cation	TOTAL
Maire:	11 428,75	5 714,38	17 143,13 \$
Conseiller à la M R C :	10 434,00	5 217,00	15 651,00 \$
Conseiller à la M R C (à titre de préfet):	27 649,32	3 652,56	31 301,88 \$
Chacun des Conseillers :	2 344,18	1 172,09	3 516,27 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du code municipal.

Je remercie la population de me permettre de la servir à titre de maire, le tout dans le meilleur intérêt de la municipalité. Soyez assuré que pour toute assistance, soutien ou commentaires, je suis à votre entière disposition. Espérant que le temps nous permettra d'accomplir divers projets municipaux visant à faire rayonner notre municipalité.

Sylvain Beaudoin, maire

N. B. : Tel que le prescrit la Loi (article 955 C.M.), je dépose la liste de tous les contrats ou factures comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des factures de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur au cours de l'année 2009. Cette liste est disponible au bureau de la directrice générale pour consultation.